





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-83**

Séance publique du

12 mars 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1130214-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION n° 2015-362 - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2015 - RÉAFFECTATION D'UNE OPÉRATION - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme SANTAMARIA Danielle

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015-362 - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2015 - RÉAFFECTATION D'UNE OPÉRATION - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 septembre 2015, a approuvé par délibération n° 2015-362 la demande de cofinancement complémentaire relative aux travaux de proximité 2015 auprès du Conseil Départemental

Dans le cadre du dispositif d'aide aux communes et au titre du fonds d'intervention Vie Locale - aide exceptionnelle, une subvention a été allouée à la commune concernant la réhabilitation d'une **aire de jeux au square Dindouletto à Encagnane**.

Le quartier d'Encagnane est actuellement en phase de réhabilitation dans le cadre d'un programme d'aménagement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

En effet, La Ville d'Aix-en-Provence a été retenue par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) pour bénéficier du NPNRU sur le quartier prioritaire d'Encagnane. Un protocole de préfiguration à l'échelle intercommunale a été signé le 18/12/2015 afin de poser les grandes orientations de ce véritable projet de territoire intégré qui va transformer de manière durable ce quartier construit il y a près de cinquante ans.

Dans ce contexte, la réhabilitation de l'aire de jeux Dindouletto prévue dans le périmètre du NPNRU, n'a plus lieu d'être maintenue par rapport aux futurs aménagements prévus.

Il convient donc de modifier cette demande et de la remplacer par une autre.

En conséquence, est soumise à votre approbation, la réaffectation suivante :

PROJET A ANNULER Voté en Commission Permanente du 11/12/15	PROPOSITION DE REAFFECTATION
Opération n°7 (Direction des Espaces Verts) Réhabilitation aire de jeux au square Dindouletto à Encagnane N° dossier : AC-004294 Coût estimatif du projet retenu : 82 280 €HT Subvention : 60 000€ <i>A ce jour, l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.</i>	Requalification de l'aire de jeux au Parc St Mitre pour les 2/5 ans Avenue Jean Monnet 13090 Aix-en-Provence

Le montant global des 17 opérations présentées dans le cadre des travaux de proximité complémentaire 2015 reste inchangé soit 1 345 000 € HT.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de modifier comme indiqué ci-dessus, la délibération n° 2015-362 du 28 septembre 2015, et de réaffecter, à titre exceptionnel, la nouvelle demande de subvention concernant l'opération « Requalification de l'aire de jeux au Parc St Mitre ».
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer l'acte d'engagement relatif à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2018-83 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015-362 - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2015 - RÉAFFECTATION D'UNE OPÉRATION - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»